

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 20 février 2024

La séance est ouverte à 18h18.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin
M. T. Auspert

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés (à partir du point 5)
Mmes C. Crèvecoeur (à partir du point 5), V. Delvaux (à partir du point 5), A. Oger, A-M.
Salembier
MM. C. Capelle (à partir du point 5), F. Etienne, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo
Mmes A. De Gand, A. Hubinon, P. Grandchamps
MM. A. Gavroy, R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR
MM. L. Demarteau, B. Guillitte, V. Maillen

M. F. Martin, Chef de groupe PS
Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux
MM. J. Damilot (à partir du point art. 94), C. Piroot, F. Seumois (à partir du point 5), K. Tory

M. J. Lemoine, Chef de groupe DÉFI (à partir du point 2)
M. P-Y. Dupuis

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB
Mme F. Jacquet

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point art. 94)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusés et excusées:

M. L. Gennart, Echevin
Mme C. Casseau-Guyot, Conseillère communale Les Engagés
M. E. Nahon, Conseiller communal MR
Mme J. Dielis, Conseillère communale PTB

Séance publique

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	5
CELLULE CONSEIL	5
1. Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024	5
ZONE DE POLICE	6
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	6
2. Mobilité: ouverture des emplois du 1er cycle de mobilité 2024.....	6
ZONE DE POLICE - FINANCES.....	7
3. Exercice 2023: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle.....	7
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL.....	7
4. Néant.....	7
QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 94).....	7

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Bonsoir à chacune et chacun d'entre vous, puis-je inviter les membres du Conseil à prendre place s'il vous plaît?

Petite communication de service qui, pour une fois, n'a rien d'anodin.

Alors que tout fonctionnait sans difficulté encore il y a une heure, nous sommes avisés désormais par les techniciens, qu'ils rencontrent un problème pour la retransmission de notre Conseil en direct sur YouTube.

Alors en soi, ce n'est pas grave puisque ce n'est pas une obligation légale. L'obligation légale, c'est que nos débats puissent être publics. C'est le cas puisque le loisir reste offert aux citoyens intéressés de nous rejoindre et de siéger dans le public. Ce que certains ont fait ce soir et je les salue.

C'est juste inconfortable par rapport à la volonté de retransmission que nous avons adopté depuis quelques années déjà. Et j'imagine potentiellement pour les aficionados de nos échanges qui étaient en train de languir derrière leur écran.

L'article 13, au demeurant, de notre Règlement d'Ordre Intérieur précise bien que, dans la mesure des dispositions techniques et logistiques de la salle du Conseil, les séances sont retransmises en direct. Ce que nous avons pour habitude de faire mais que manifestement nous ne pourrions pas faire ce soir. En tout cas pas au moment où je m'adresse à vous.

Peut-être que cette difficulté technique va être levée en cours de réunion et si c'est le cas, certains pourront alors reprendre le fil de la retransmission. C'est la 1^{ère} fois depuis plusieurs années que nous sommes confrontés à ce petit bug technique mais faut toujours bien une 1^{ère} fois.

Et donc peut-être que cela amènera effectivement nos amis de la presse dans les minutes qui viennent à vite pénétrer au sein de cette assemblée.

Oui, Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

J'ai juste une question. On a bien compris par rapport à la retransmission en direct mais est-ce que l'enregistrement est possible?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

A mon estime, je l'espère en tout cas.

Mme L. Leprince, Directrice générale:

On me confirme que oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

On nous fait un petit signe que oui? L'enregistrement a lieu? Non. Oui? Non?

Alors vous me faites un signe clair parce que là.

Régie:

Oui, l'enregistrement a bien lieu, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Alors concertez-vous parce qu'entre celui qui me dit non avec ses signes et puis celui qui me dit oui.

Régie:

L'enregistrement a bien lieu au niveau sonore mais nous n'arrivons pas à utiliser actuellement YouTube.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ok mais la question est: est-ce que vous savez enregistrer le son et l'image même si ce n'est pas transmis sur YouTube de manière à pouvoir mettre cette captation vidéo du son et de l'image sur le site Web demain?

Régie:

Il y a un enregistrement qui se passe actuellement en zoom donc normalement, ce sera possible. Donc il y a bien une sauvegarde de l'image et du son via zoom.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Voilà donc nous allons faire, conclusion les best efforts puisqu'il semblerait que ce soit bien possible et que tout pourrait être disponible demain sur le site Web.

J'utilise le conditionnel juste pour la petite tonalité d'incertitude que je décèle néanmoins dans la réponse qui m'est procurée.

Alors ce n'est pas grave. Rien n'est, en tout cas, illégal dans la tenue de notre séance, c'est, ma foi, encore l'essentiel. Et pour le surplus, certains se réjouiront peut-être que cela arrive lors de ce Conseil et pas lors d'un qui aurait pu traiter peut-être d'autres points à l'ordre du jour qui auraient été potentiellement plus polémiques.

Et je ne pense à aucun évidemment.

Alors nous allons pouvoir ouvrir à proprement parler la séance de notre Zone de Police. Je dois, en tout cas, excuser l'absence ce soir de Madame Casseau qui a tenu à nous faire savoir qu'elle serait absente.

Il y a-t-il d'autres absents? Pas les retards, les absents. Oui, Luc Gennart, excusez-moi, tout à fait. Monsieur Gennart est souffrant donc il ne sera pas là ce soir.

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Monsieur Nahon ne sera pas là non plus.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Nahon sera absent également.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Et Madame Dielis.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Madame Dielis sera absente aussi.

Très bien, merci.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à

52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 23 janvier 2024 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

2. Mobilité: ouverture des emplois du 1er cycle de mobilité 2024

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Point 2. On recrute à la Police, vous le savez. C'est à nouveau le cas ici, avec toute une série d'emplois pour Police Secours, pour notre Groupe d'Interventions Spéciales, pour notre Service d'Enquêtes et de Recherches, pour la Brigade Canine ou encore pour la Circulation.

Pas de problème? Unanimité favorable, je vous remercie.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 11 janvier 2024;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 5 février 2024,

Sur proposition du Collège communal du 06 février 2024,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Circulation;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 1 emploi d'Inspecteur Principal Chef de service adjoint au Groupe d'Interventions Spéciales;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 7 emplois d'Inspecteurs au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 2 emplois d'Inspecteurs au Groupe d'Intervention Spéciales;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'Inspecteur au Service Enquêtes et Recherches - Section Vols;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

- 1 emploi d'Inspecteur Maître-Chien de Patrouille à la Brigade Canine;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- Cadre calog:
 - 2 emplois de Consultant-Assistant Social Niveau B pour le Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

ZONE DE POLICE - FINANCES

3. Exercice 2023: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle

Vu la loi du 7 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72;

Vu la délibération du Conseil du 17 octobre 2023 par laquelle il adopte les modifications budgétaires n°1 ordinaires et extraordinaires 2023;

Sur proposition du Collège communal du 30 janvier 2024,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 30 novembre 2023 approuvant la modification budgétaire n°1 2023 de la Zone de Police.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

4. Néant

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 94)

Question: "Projet d'une liaison cyclo-piétonne entre le Grognon et le pont de l'Evêché" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous arrivons donc aux points inscrits à la demande de membres du Conseil, il n'y en a guère, ce qui m'amène à vous questionner pour savoir si, en vertu de l'article 94 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, vous souhaitez adresser une question orale d'actualité.

Oui, Monsieur Guillitte, je vous en prie. Vous avez 2 minutes.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Nous avons appris dans la presse qu'il y avait un projet d'établir une liaison cyclo-piétonne entre le Grognon et le pont de l'Evêché. Et dans cet article, on disait que c'était fait en concertation avec vous-même et les services communaux.

Comme on a souvent été surpris de certaines concertations avec le MET du moins la Wallonie, je voulais voir si c'était bien le cas cette fois-ci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci.

Alors je vous répondrai que lors des échanges que j'ai eus avec le Ministre Henry, fin de l'année 2023, de manière un petit peu plus intensive qu'à l'accoutumée en raison du dossier d'Erpent, nous avons eu l'occasion de faire un petit tour d'horizon des différents projets qui concernaient Namur et qui sont du ressort du SPW; et qu'il a bien été évoqué la volonté du SPW de réaliser cette liaison cyclo-piétonne sécurisée depuis le Grognon jusqu'au monument provincial aux Morts, pour faire simple.

Nous n'avons pas encore vu de plan, en tout cas, pas à ma connaissance, peut-être les services mais je ne pense pas. Je pense qu'on en aurait été avisé. Mais sur le principe, en tout cas, de réaliser cette jonction, nous avons effectivement souscrit en expliquant que ce serait nonobstant la perte de l'un ou l'autre emplacement de parking.

Et c'est pour cela que je ne sais pas en chiffrer l'ampleur n'ayant pas vu la configuration planologique du projet que c'était certainement apprécié et appréciable parce que c'est vrai que c'est fort "streu" comme on dit, même à pied.

Et on sait qu'il y en a beaucoup qui empruntent aussi ce tronçon comme piétons et a fortiori comme cyclistes. Donc je pense que ce sera un maillage qui sera utile mais je n'ai pas d'élément aujourd'hui susceptible de pouvoir vous donner des précisions sur la configuration future envisagée par les architectes ou ingénieurs du SPW.

Voilà. Merci. Il y a-t-il d'autres questions d'actualité pour la Zone de Police? Non.

Je me permets alors, Madame la Présidente Oger, de vous céder désormais la présidence du Conseil communal clôturant la séance publique de notre Conseil de la Zone de Police.

La séance est levée à 20h10.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot